



RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Le Premier Ministre, Ministre des Finances Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce Samedi 04 Septembre 2021, une réunion du Gouvernement qui s'est déroulée au Palais du Gouvernement.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné un (01) projet de Décret exécutif présenté par le Ministre du Commerce et de la Promotions des Exportations.

En outre, quatre (04) communications ont été présentées par les Ministres en charge de la Transition Energétique, de la Santé, de l'Industrie Pharmaceutique ainsi que de l'Enseignement Supérieur.

1- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre du Commerce et de la Promotion des Exportations relatif à un projet de Décret exécutif portant création, organisation et fonctionnement du réseau des laboratoires d'essais et d'analyse de la conformité des produits (RELEAC).

Ce projet de texte, enrichi et complété suite à sa présentation lors d'une précédente réunion du gouvernement, prévoit la refonte du réseau des laboratoires d'essais et d'analyses de la qualité (RELEA) mis en place depuis 1996, et sa transformation en réseau des laboratoires d'analyse de la conformité des produits (RELAC). Il s'agit là d'une action qualitative qui s'inscrit dans le cadre du dispositif de lutte contre les pratiques économiques et commerciales frauduleuses.

A ce titre, le projet de texte vise le renforcement du contrôle de la qualité par la consolidation des capacités analytiques des laboratoires nationaux relevant des différents départements ministériels et des laboratoires agréés activant dans le cadre de la protection du consommateur, notamment à travers la mise en place d'une cartographie nationale numérisée.

Ce réseau de laboratoires représente un espace ayant pour objet de fédérer les compétences, mutualiser les moyens et les capacités analytiques et favoriser le travail collectif pour favoriser les actions d'intérêt commun en matière de protection du consommateur.

2- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de la Transition Energétique et des Energies Renouvelables sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

La présentation a porté sur les axes prioritaires dans la feuille de route du secteur la transition énergétique, à savoir : (i) le plan multisectoriel de sobriété et d'efficacité énergétique (ii) le plan développement des énergies renouvelables, et (iii) l'élaboration d'un nouveau modèle énergétique pour l'optimisation du mix énergétique.



S'agissant de la maîtrise de l'énergie, le plan de développement du secteur de la Transition énergétique vise une économie d'énergie de 10% par an grâce notamment aux conventions avec les différents secteurs, notamment l'habitat, le transport et l'industrie, et le renforcement et le déploiement de l'APRUE.

Quant au programme de développement des énergies renouvelables, dont l'objectif à terme vise à installer 15.000 MW d'ici 2035, il a été indiqué qu'un appel d'offres pour la réalisation d'un ensemble de centrales électriques photovoltaïques d'une puissance totale de 1.000 MW sera lancé prochainement.

Par ailleurs, la société SHAEMS dédiée au développement des énergies renouvelables (EnR) entrera en activité durant le dernier trimestre de l'année 2021. Ainsi, la production des EnR pour l'autoconsommation sera également encouragée, notamment par des mesures incitatives, l'homologation des kits solaires individuels et la levée des contraintes réglementaires.

A l'issue de la présentation et du débat, le Premier Ministre a insisté sur l'orientation des efforts de tous les différents secteurs impliqués dans le développement des énergies renouvelables pour la valorisation et l'exploitation de l'énergie solaire avec la densification du recours à cette énergie au niveau des établissements scolaires et des administrations publiques.

3- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de l'Industrie Pharmaceutique sur le processus de production du vaccin anti-COVID-19 en Algérie.

Dans le cadre du suivi de l'état d'avancement du projet relatif à la production du vaccin anti-COVID-19 par le Groupe public SAIDAL, une communication a été présentée et a porté sur les actions qui ont été engagées par le secteur de l'Industrie Pharmaceutique pour la concrétisation de ce projet.

A ce titre, le Ministre de l'Industrie Pharmaceutique a précisé qu'après une série de négociations engagées par le Groupe SAIDAL avec ses partenaires, qui ont été sanctionnées par la signature de contrats de partenariat, tous les moyens ont été mobilisés pour faire réussir ce projet dont l'entrée en production est prévue pour les prochaines semaines.

4- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique relative au projet de marché de gré à gré simple avec une entreprise publique dans le cadre de l'acquisition d'ambulances au profit de l'Office National des Œuvres Universitaires (ONOU).

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de prise en charge des étudiants au niveau des cités universitaires, le secteur de l'enseignement supérieur prévoit d'engager l'acquisition d'ambulances qui seront réparties au niveau des structures relevant du secteur.

A ce sujet, le Premier Ministre a demandé au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à veiller à couvrir l'ensemble des besoins des universités et les cités universitaires en moyens d'évacuation médicale et ce, au profit des enseignants, des étudiants ainsi que du personnel administratif.



5- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de la Santé sur l'état d'avancement des acquisitions de vaccin anti-COVID-19 et le déroulement de la campagne de vaccination.

Dans le cadre du suivi de l'opération de vaccination contre la COVID-19 lancée depuis le mois de Janvier 2021, il a été présenté un point de situation sur les quantités de vaccin anti-COVID-19 nécessaires à la réalisation de l'objectif de vaccination de 70 % de la population, à l'effet d'atteindre le niveau minimum requis pour assurer l'immunité collective.

S'agissant de l'opération de vaccination, Il a été indiqué que huit (08) millions de personnes ont été vaccinées depuis le début de l'année 2021 parmi elles cinq (05) millions ont reçus la première dose de vaccin anti-COVID-19.

A ce titre, le Premier Ministre a rappelé les instructions de Monsieur le Président de la République quant à l'importance de densifier les efforts pour la vaccination des enseignants et personnel relevant des secteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur ainsi que de la formation professionnelle avant l'entame de la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle.

